

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

-----

**2023.2.17.18**

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 9 MARS 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**PRESENTS**

Josée ARGENTIN, Gilles BATAIL, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Denis DIDIERLAURENT, Pascale GOMES, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER.

**Date de la convocation :**  
14/02/2023

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES**

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Olivier DELMER, Noël BOURSIN a donné pouvoir à Henri MELLIER, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Françoise LEFEBVRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Franck VERNIN, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Sylvain JONNET a donné pouvoir à Gilles BATAIL, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Michel ROBERT.

**Date de l'affichage :**  
03/03/2023

**ABSENTS EXCUSES**

**Nombre de membres :**  
en exercice : 31  
présents ou représentés : 24

Patricia CHARRETIER, Bernard DE SAINT MICHEL, Willy DELPORTE, Thierry FLESCHE, Kadir MEBAREK, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON.

\*\*\*

**OBJET : MON PLAN RENOV - RENOVATION THERMIQUE DE LA COPROPRIETE LE BANCEL (MELUN) - SUBVENTIONS AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES**

## **Le Bureau Communautaire,**

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation, et, notamment, ses articles L.301-5-1, L.302-5 et L.303-1 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et, notamment, ses articles L.5211-1 et suivants, et L.5216-1 et suivants ;

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** le décret n°2001-351 du 21 Avril 2001 relatif à l'Agence Nationale de l'Habitat ;

**VU** le Règlement Général de l'ANAH ;

**VU** les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

**VU** le Code de l'Urbanisme, et, notamment, ses articles L.314-4 et suivants, et R.313-23 et suivants ;

**VU** la délibération n°2022.5.12.94 du 27 juin 2017 approuvant le dispositif Mon Plan Rénov' et le règlement des aides ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° 2019.7.4.187 en date du 16 décembre 2019 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

**VU** la délibération n°2022.5.12.94 du 27 juin 2022 approuvant le nouveau règlement de aides du dispositif Mon Plan Rénov' ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° 2022.6.17.116 du 26 septembre 2022 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2022-2027 ;

**VU** la délibération n 2023.1.24.24 du 6 février 2023 approuvant le renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre pour la période 2023-2028 ;

**VU** le règlement d'attribution des aides « Mon Plan Rénov » ;

**VU** la délibération n°2020.3.4.76 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**CONSIDÉRANT** la priorité donnée par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à la rénovation thermique du parc privé des logements anciens ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de rénovation de la copropriété « Le Bancel », sise 5, rue du Moulin Poignet à Melun répond aux critères rénovation thermique exigé dans le cadre du règlement d'attribution des aides « Mon Plan rénov » de la CAMVS ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de signer avec le syndicat des copropriétaires de la copropriété « Le Bancel », sise 5, rue du Moulin Poignet, à Melun une convention pour lui octroyer les subventions prévues par le règlement d'attribution des aides Mon Plan Rénov ;

### **DÉCIDE**

**D'ATTRIBUER** la subvention de la CAMVS au syndicat des copropriétaires de la copropriété Le Bancel, sise 5, rue du Moulin Poignet à Melun, pour un montant total de 64 000 €,

**D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant, notamment, la convention de financement (projet ci-annexé), et, notamment, ses éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 9 mars 2023 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230309-50411-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/23

Publication ou notification : 13/03/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS  
Maire de Melun  
Conseiller Régional